



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des collectivités locales et des élections**

Gap, le 10 mai 2021

Procès verbal

**Commission de Propagande
Élections départementales
Réunion d'installation du 10 mai 2021**

Étaient présents :

Mme Sophie Boyer, présidente de la commission, présidente du tribunal judiciaire de Gap ;
M. Jean-Philippe Durante, directeur de la citoyenneté et de la légalité, représentant Mme la préfète ;
M. Sylvain Lucas, représentant La Poste, opérateur chargé de l'envoi de la propagande et des bulletins de vote (visioconférence) ;
M. Sébastien Castel, secrétaire de la commission, désigné par Mme la préfète.

Était également présent :

M. David Prouteau, chef du bureau des collectivités locales et des élections

La commission chargée, pour les 15 cantons du département des Hautes-Alpes, de l'envoi de la propagande électorale et des bulletins de vote pour les élections départementales 2021, a été installée le lundi 10 mai 2021 à 10 heures à la préfecture des Hautes-Alpes, en présence des membres cités ci-dessus, et d'une partie des candidats ou de leur représentant, en présentiel ou en visioconférence.

Les exemplaires des circulaires et bulletins de votes produits devant la commission ont été examinés avant impression.

Les documents produits ont été jugés conformes à la réglementation sauf pour les réserves suivantes :

Canton de Briançon-1

Binôme Fine-Sertour - Bulletin de vote

Le bandeau de couleur bleue contenant l'emblème et le slogan a été jugé trop important au regard de la règle selon laquelle le fond du bulletin doit être blanc.

Canton de Briançon-2

Binôme Faubert-Marchandr - Bulletin de vote

Le bandeau de couleur bleue contenant l'emblème et le slogan a été jugé trop important au regard de la règle selon laquelle le fond du bulletin doit être blanc.

Canton Gap-1

Binôme Boyer-Blanc - Circulaire

La commission n'a pas communiqué d'avis concernant la circulaire, la photo étant manquante.

Canton Gap-3

Binôme Hubaud-Mostachi - Bulletin de vote

Les bandeaux de couleur bleue figurant sur le bulletin ont été jugés trop importants au regard de la règle selon laquelle le fond du bulletin doit être blanc.

M. Hubaud représentant tous les candidats de la même tendance sur les autres cantons de Gap, a convenu de les informer de cette observation.

Canton de Guillestre

Binôme Dejoy-Levallois - Bulletin de vote

Le bandeau de couleur bordeaux contenant les noms des candidats, ainsi que taille de la photo, ont été jugés trop importants au regard de la règle selon laquelle le fond du bulletin doit être blanc.

Canton de Laragne

Binôme Nicolas-Truphème - Circulaire

La photo sur fond bleu de la circulaire avec un texte comportant des titres en rouge sur un papier blanc, a été jugée non conforme au regard des dispositions interdisant la juxtaposition des couleurs bleu/blanc/rouge.

Binôme Armand-Roux - Bulletin de vote et circulaire

Bulletin de vote : La motion "Remplaçants" doit être substituée par celles de "Remplaçant" et "Remplaçante"

Circulaire : Pour éviter la juxtaposition des couleurs bleu/blanc/rouge, il a été recommandé d'utiliser une nuance plus orangée ou bordeaux.

Canton de Serres

Binôme Pinet - Tenoux - Bulletin de vote

Le bandeau de couleur bleue ne contenant aucune indication a été jugé contraire à la règle selon laquelle le fond du bulletin doit être blanc.

Canton de Tallard

Binôme Aillaud-Rambaud - Circulaire

La circulaire ne respecte pas la règle de non juxtaposition des couleurs bleu/blanc/rouge du fait de l'utilisation de bandeaux bleus et rouges sur fond blanc.

A l'issue de cet examen, aucun autre point n'ayant été soulevé, Mme la présidente a levé la séance à 12 heures 10 minutes. La commission se réunira à nouveau le 17 mai à 14 heures en visioconférence, en liaison avec le site de routage de l'entreprise Koba, pour vérification de la conformité et des quantités des documents livrés et de leur prise en charge pour leur envoi aux électeurs ainsi qu'aux mairies.

La présidente du tribunal judiciaire de Gap,
présidente de la commission de contrôle
chargée de l'envoi de la propagande électorale.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a short horizontal stroke.

Sophie BOYER